

CONSEIL MUNICIPAL

-

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 5 AVRIL 2014

Election du Maire et des Adjoints

L'an deux mille quatorze, le cinq du mois d'avril à dix-sept heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de MAZAMET.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

1. FABRE Olivier
2. ROUQUETTE Françoise
3. MARTIN Michel
4. KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José
5. MONNIER Laurent
6. BORIES Pascale
7. PÉNÉLA Wilfried
8. ARMERO Séverine
9. ASSÉMAT Christophe
10. BARENS Janine
11. ILHE Michel
12. MAUREL Agnès
13. AMALRIC André
14. ROQUES Christine
15. RAGAZ Eric
16. ALBERT Corine
17. GORIN Serge
18. MARTY-MARINONNE Evelyne
19. CHAUBARD Emmanuel
20. CASTAGNÉ Chantal
21. WATSON Bruce

22. ETIENNE Stéphanie
23. ROUSSEL Thierry
24. LOUP Karine
25. PRADES Anne-Marie
26. ISSA Dolorès
27. BANCAL Philippe
28. FOURIER Christine
29. ORIVES Elizabeth
30. ROUANET Renaud
31. PICARD Luc
32. PAULIN Gisèle
33. GALLOIS Stéphane

1/ Installation des Conseillers Municipaux :

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe BANCAL, 1^{er} Adjoint au Maire sortant.

Philippe BANCAL :

« Conformément à la réglementation, il revient au Maire sortant ou à son représentant de présider l'ouverture de la séance d'installation du Conseil Municipal, je déclare donc la séance ouverte.

Par lettres du 1^{er} Avril 2014, MM. Laurent BONNEVILLE, Paul DELOCHE et Christian LOISON ont démissionné de leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Conformément aux dispositions de l'article L 270 du Code Electoral, Mme Elizabeth ORIVES et Monsieur Renaud ROUANET, candidats suivants de la liste « Mazamet Avance ! » sont appelés à les remplacer.

Je déclare donc installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- FABRE Olivier
- ROUQUETTE Françoise
- MARTIN Michel
- KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José
- MONNIER Laurent
- BORIES Pascale
- PÉNÉLA Wilfried
- ARMERO Séverine
- ASSÉMAT Christophe
- BARENS Janine
- ILHE Michel
- MAUREL Agnès
- AMALRIC André
- ROQUES Christine
- RAGAZ Eric

- ALBERT Corine
- GORIN Serge
- MARTY-MARINONE Evelyne
- CHAUBARD Emmanuel
- CASTAGNÉ Chantal
- WATSON Bruce
- ETIENNE Stéphanie
- ROUSSEL Thierry
- LOUP Karine
- PRADES Anne-Marie
- ISSA Dolorès
- BANCAL Philippe
- FOURIER Christine
- ORIVES Elizabeth
- ROUANET Renaud
- PICARD Luc
- PAULIN Gisèle
- GALLOIS Stéphane

Je propose Mme ARMERO Séverine en qualité de Secrétaire de Séance.

Avant de procéder à l'élection du maire, permettez-moi de vous dire quelques mots.

Tout d'abord, je tiens à remercier tout particulièrement les conseillers municipaux sortants de notre équipe ainsi que ceux de l'opposition, pour le travail accompli au cours de ces 6 dernières années.

À cet instant, j'ai une pensée émue pour les 3 Conseillers Municipaux qui nous ont quittés durant ce mandat, à savoir Béatrice MAYNARD, Gisèle CARAYOL et Laurent VILLANI.

En tant qu'adjoint en charge du personnel, j'ai pu œuvrer aux cotés de personnes soucieuses du travail effectué, avec sérieux et efficacité, et dans le souci de servir au mieux la population ; qu'elles trouvent ici l'expression de ma profonde gratitude.

Au nom de l'équipe de « Mazamet Avance », je remercie les 1 790 électeurs qui nous ont fait confiance, en nous apportant leurs suffrages. Nous serons vigilants quant à la mise en œuvre des promesses qui leur ont été faites, sans augmentation des impôts et sans endetter la commune. Nous poursuivrons également notre travail au sein de la communauté d'agglomération Castres-Mazamet pour veiller au meilleur équilibre possible entre ces deux pôles urbains.

Je remets dès à présent les clés de la ville à Monsieur Olivier FABRE, avec dans les cartons de beaux projets en cours, comme la fin de la construction du stade nautique communautaire, les aires couvertes de Lapeyrouse et le réaménagement du quartier de la Resse.

Au cours du mandat qui se termine, malgré une conjoncture difficile, nous avons toujours su tenir le cap pour gérer sagement les finances de la ville en maîtrisant la fiscalité et en réduisant la dette. J'ose espérer qu'il en sera de même dans 6 ans.

Fier des nombreuses initiatives menées à bien, ouvrant de belles perspectives pour l'avenir de Mazamet, je souhaite bon vent au nouveau maire et à la nouvelle équipe municipale.

Je cède maintenant ma place au conseiller municipal le plus âgé, Mme Janine BARENS qui va procéder à l'élection du maire.

Merci pour votre attention. »

Applaudissements.

2/ Élection du Maire

Janine BARENS :

« Mesdames, Messieurs, c'est un honneur pour moi de présider durant quelques minutes seulement ce Conseil Municipal et d'avoir le privilège de faire voter les Conseillers Municipaux pour élire le nouveau Maire de MAZAMET.

Nous sommes 33 autour de cette table et nous devons pendant 6 ans travailler ensemble, tous ensemble, main dans la main pour donner aux Mazamétains le meilleur de ce qu'ils attendent.

Je vais procéder à l'appel nominal des Conseillers :

FABRE Olivier
ROUQUETTE Françoise
MARTIN Michel
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José
MONNIER Laurent
BORIES Pascale
PÉNÉLA Wilfried
ARMERO Séverine
ASSÉMAT Christophe
BARENS Janine
ILHE Michel
MAUREL Agnès
AMALRIC André
ROQUES Christine
RAGAZ Eric
ALBERT Corine
GORIN Serge
MARTY-MARINONE Evelyne

CHAUBARD Emmanuel
CASTAGNÉ Chantal
WATSON Bruce
ETIENNE Stéphanie
ROUSSEL Thierry
LOUP Karine
PRADES Anne-Marie
ISSA Dolorès
BANCAL Philippe
FOURIER Christine
ORIVES Elizabeth
ROUANET Renaud
PICARD Luc
PAULIN Gisèle
GALLOIS Stéphane

Trente-trois Conseillers Municipaux étant présents, le quorum (soit 17) est atteint et l'Assemblée peut valablement procéder à l'élection du Maire et des Adjoints.

Avant de procéder à l'élection du Maire, je vous rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs :

- *Agnès MAUREL*
- *Emmanuel CHAUBARD*

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom s'est rapproché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code Électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **00**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **33**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **9**
(art. L.66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrage exprimés [b-c] : **24**
- e. Majorité absolue ⁴ : **13**

Nom et Prénom du(des) candidat(s) (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
FABRE Olivier	24	Vingt Quatre

Monsieur Olivier FABRE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Applaudissements.

Remise de l'écharpe.

Monsieur le Maire :

« Merci beaucoup pour votre confiance, j'aurai l'occasion de m'exprimer un peu plus longuement à l'issue de ce Conseil Municipal. »

3/ Détermination du nombre d'adjoint

Monsieur le Maire :

« Nous continuons la séance avec la détermination du nombre d'adjoints. En application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 9 adjoints au Maire au maximum. Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de neuf adjoints.

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il y a donc lieu de prendre une délibération fixant le nombre des postes à créer.

Je propose la création de 9 postes d'adjoints et je soumetts cette délibération au vote. »

La délibération est adoptée par 29 voix, Mme Christine FOURIER, M. Luc PICARD, Mme Gisèle PAULIN et M. Stéphane GALLOIS s'étant abstenus

4/ Élection des Adjoints :

Monsieur le Maire :

« Les Adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L2122-7-2 du CGCT).

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Nous allons donc procéder à l'élection des Adjoints.

Nous disposons d'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire :

Liste n°1

- BARENS Janine
- MARTIN Michel
- KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José
- ILHE Michel
- ROUQUETTE Françoise
- AMALRIC André
- ROQUES Christine
- GORIN Serge
- PÉNÉLA Wilfried

Vous déposerez l'enveloppe contenant votre bulletin dans l'urne.

Résultats du premier tour de scrutin :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **00**
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : **33**
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **09**
(art. L. 66 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : **24**
- e. Majorité absolue : **13**

	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste n°1 - BARENS Janine - MARTIN Michel - KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José - ILHE Michel - ROUQUETTE Françoise - AMALRIC André - ROQUES Christine - GORIN Serge - PÉNÉLA Wilfried	24	Vingt Quatre

Monsieur le Maire :

« Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste n°1 :

- BARENS Janine
- MARTIN Michel
- KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José
- ILHE Michel
- ROUQUETTE Françoise
- AMALRIC André
- ROQUES Christine
- GORIN Serge
- PÉNÉLA Wilfried

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste.

Bravo et je les invite à me rejoindre. »

Applaudissements.

Monsieur le Maire :

« J'en profite pour vous donner un complément d'informations et vous préciser les délégations des Adjointes :

- BARENS Janine Ressources humaines – Administration générale
- MARTIN Michel Finances - Assurances - Contentieux
- GUIRAUD Marie Enseignement, Petite enfance
- ILHE Michel Aménagement, Cadre de vie, Travaux, Habitat, Urbanisme, Foncier
- ROUQUETTE Françoise Social – Santé - Jeunesse
- AMALRIC André Sécurité – Médiation – Citoyenneté
- ROQUES Cathy Vie locale - Animations - Commerces - Tourisme
- GORIN Serge Activités Culturelles - Associations Patriotiques
- PÉNÉLA Wilfried Sports - Environnement

Je précise à titre d'information que nous aurons l'occasion, au cours d'un prochain Conseil Municipal, de donner des délégations à certains conseillers pour travailler plus précisément sur certains sujets.

Voilà pour l'élection des adjoints.

Est-ce que dans l'Assemblée certains d'entre vous souhaitent prendre la parole à ce moment du Conseil ? M. PICARD, M. BANCAL ? »

Luc PICARD :

« Vous venez de nous dire à l'issue de la nomination des 9 adjoints, que vous nommerez des conseillers délégués.

Une question : nous avons l'intention de le faire si nous avons été élus mais nous aurions supprimé pour cela un des postes d'adjoints afin de limiter les frais de représentation et d'indemnités compte-tenu du fait que les finances de la Ville sont à surveiller, vous le savez, et qu'aujourd'hui les perspectives budgétaires vont aller en décroissant plutôt qu'en s'accroissant.

Il me semble raisonnable de ne pas trop tirer sur la corde et il aurait peut-être été plus sain de supprimer un poste d'adjoint pour créer des postes de Conseillers Municipaux délégués. Vous allez dans le sens contraire, donc si j'ai bien compris vous allez dans le sens d'un accroissement des dépenses dévolues aux Adjointes et Conseillers délégués. »

Monsieur le Maire :

« Pas forcément. Je partage votre préoccupation M. PICARD et les délégations ne vont pas forcément avec une indemnité. Sachez que nous serons, comme vous, vigilants à ce qu'on n'accroisse pas les dépenses de fonctionnement de la Ville de Mazamet. »

Renaud ROUANET :

« Avec l'équipe de Laurent BONNEVILLE, nous avons pris la décision tous ensemble de donner des délégations à des Conseillers car c'est extrêmement important pour certaines personnes qui travaillent dans des secteurs bien précis.

Nous avons pris la décision, dans notre projet, de diminuer fortement les indemnités d'adjoints pour les répercuter sur des " petite délégations " bien précises. »

Monsieur le Maire :

« J'en prends note. Merci. »

Luc PICARD :

« Est-ce qu'il reste quelques points à l'ordre du jour car je souhaitais terminer par une déclaration ? »

Monsieur le Maire :

« Vous pouvez faire une déclaration, je conclurai. »

Luc PICARD :

« Comme le veut la coutume, j'adresse mes félicitations au nouveau maire et son équipe pour sa victoire lors des dernières élections.

Je l'invite cependant à avoir le triomphe modeste :

- d'abord parce que sa liste n'a reçu le soutien que d'un électeur sur 4 ce qui est bien faible. Cela signifie que 3 électeurs sur 4 ont fait un choix différent qui doit être pris en compte et respecté... »

Sifflements.

Monsieur le Maire :

« S'il vous plait... »

Luc PICARD :

« J'aimerais que l'on respecte le droit à l'expression. »

Monsieur le Maire :

« S'il vous plait, s'il vous plait... »

Luc PICARD :

« ... et je m'aperçois que dans la salle beaucoup de vos supporters n'acceptent pas la démocratie et le droit à l'expression... »

Monsieur le Maire :

« Les vôtres se sont exprimés il y a quelques instants, M. PICARD. S'il vous plait je vous rappelle que le public ne peut pas intervenir pendant la séance. Je vous demande d'écouter M. PICARD jusqu'au bout et s'il vous plait de ne pas l'interrompre. Merci. »

Luc PICARD :

« ... ensuite parce que, en ces temps de grandes difficultés économiques et sociales, les attentes des électeurs sont immenses et nourries par les nombreuses promesses que vous avez faites. Ne les décevez pas !

- pour finir, parce que le travail qui vous attend et que vous allez découvrir est d'une grande exigence et nécessite de nombreuses compétences qu'il faudra acquérir. Il exige également que vous y passiez beaucoup de temps. Vous ne pourrez pas vous contenter de déléguer, les Mazamétains vous ont élu pour être présent à la mairie !

La liste que j'ai conduite n'a obtenu que 2 élus qui siègeront dans l'opposition. Faible score qui ne correspond pas à l'ensemble de l'électorat que nous représentons mais c'est la Loi de la démocratie et nous devons nous y soumettre !

D'autres ont préféré démissionner : c'est faire preuve d'un orgueil mal placé et considérer que l'opposition n'est faite que pour les autres. Ce n'est pas non plus la meilleure façon de servir sa ville que l'on affectionne.

Pour ma part, je continuerai comme je l'ai fait depuis 13 ans à participer avec humilité mais détermination à l'action au service de ma ville.

Pendant ce mandat qui s'ouvre, nous serons les fidèles gardiens des valeurs d'ouverture, de solidarité et de progrès que nous défendons au sein de notre ville.

Nous veillerons à ce que toutes les décisions qui seront prises soient bien au service de l'intérêt général, de l'intérêt exclusif de Mazamet et des Mazamétains.

Nous veillerons attentivement à ce que les promesses qui ont été faites soient scrupuleusement tenues. Nous n'accepterons aucune excuse si elles ne l'étaient pas !

J'attends en priorité la venue sur notre territoire de nouvelles entreprises que M. FABRE nous a promise rapidement...

Je souhaite bon vent à Mazamet. »

Applaudissements.

Monsieur le Maire :

« Je ne rentre pas dans les calculs de qui représente quoi et je suis content d'entendre que vous souhaitez que nos projets aboutissent et j'espère donc que lorsque nous les présenterons, nous aurons votre soutien et votre collaboration. Merci, M. PICARD. »

Applaudissements.

Philippe BANCAL :

« Monsieur le Maire, tout d'abord félicitations à vous et à votre équipe pour votre élection et comme je vous l'ai déjà dit en préambule, nous serons pendant ce mandat une opposition constructive mais non moins vigilante lorsque vous allez mettre en place les engagements que vous avez pris avec les Mazamétains. Cela devra se faire dans un souci de fiscalité maîtrisée et sans augmentation de la dette.

Nous ne manquerons pas de vous interpeller si ce que vous avez promis ne se fait pas ou ne se fait pas dans les conditions que vous avez annoncées au cours de votre campagne électorale.

Afin de pouvoir travailler dans la concertation et dans le respect des valeurs qui sont les nôtres, nous souhaitons pouvoir être rapidement associés aux diverses commissions municipales dans le but d'œuvrer pour le bien de notre Ville et de ses habitants. »

Monsieur le Maire :

« Merci. »

Applaudissements.

Stéphane GALLOIS :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection et à vous souhaiter aussi bon courage. Bon courage parce que vous avez réussi pendant cette campagne – qui a été excellente puisqu'elle vous a porté au fauteuil de Maire – vous avez réussi à vendre du sable à des Touaregs en leur faisant croire que vous leur vendrez de l'eau.

Je souhaite voir pendant ces six années comment vous allez faire pour transformer ce sable en eau, sans augmenter les impôts et sans faire de la Ville un gouffre financier. Donc, pour cela, je vous souhaite bon courage Monsieur. »

Monsieur le Maire :

« Merci M. GALLOIS, on compte sur vous pour nous soutenir dans les projets qui vous paraîtront positifs. »

Applaudissements.

Monsieur le Maire :

« Est-ce que quelqu'un veut encore s'exprimer ?

Si vous le permettez, je vais conclure.

Mesdames et Messieurs les conseillers
Mesdames et messieurs les maires, conseillers généraux, conseillers
municipaux présents dans l'assistance,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Merci d'être venus si nombreux. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous venez de témoigner en me confiant la fonction de Maire de MAZAMET.

C'est avec beaucoup d'humilité que j'endosse ce soir l'écharpe tricolore.

C'est aussi avec beaucoup d'émotion que je m'assois ce soir dans le fauteuil qu'ont occupé entre autres : Michel BOURGUIGNON, Michel MONTLAUR, Pierre

BARRAILLÉ et des figures aussi illustres qu'Edouard BARBEY ou Philippe OLOMBEL.

Je voudrais tout d'abord ce soir rendre hommage à mon prédécesseur Laurent BONNEVILLE.

Je salue les 31 années de présence en Municipalité d'un homme, intègre, discret et aimant MAZAMET.

Je salue en particulier le travail effectué avec son équipe ces 6 dernières années.

Et je ne manquerai pas de rappeler de façon républicaine, chaque fois que l'occasion s'en présentera, et quelles qu'aient été nos divergences, ce que nous lui devons.

Car la république c'est aussi la continuité de l'action publique au grès des alternances.

Dimanche dernier, les Mazamétaines et les Mazamétains ont accordé leur confiance à notre équipe, « Mazamet Ville Vivante », nous les en remercions chaleureusement.

Vous nous confiez ainsi la gestion de la ville pour les 6 années à venir.

La tâche qui nous attend est immense.

Nous allons donc dès maintenant nous atteler à :

- Redonner une politique économique à Mazamet, notre ville et plus largement notre bassin doivent retrouver de l'attractivité économique, nous souhaitons y travailler avec la Communauté d'Agglomération de Castres – Mazamet.

L'économie c'est aussi le tourisme :

- Redonner une attractivité de population à Mazamet, cela passe par un cadre de vie amélioré :

Avec une politique municipale de sécurité, elle passera par la création d'une police municipale, le développement d'un vrai réseau de vidéo-protection et la mise en place de réseaux voisins vigilants pour lutter contre les cambriolages.

Elle passera aussi par un effort pour la propreté.

- Nous voulons aussi une ville animée et dès lundi nous travaillerons sur un programme d'animations pour cet été.

- Nous voulons aussi une ville plus proche de ses habitants, que ce soit par la disponibilité de l'équipe municipale, par la création de conseils de hameaux, d'une cellule d'aide aux personnes en difficulté ou encore d'une maison de santé.

- Enfin, nous serons vigilants quant à l'utilisation de l'argent public, les contribuables attendent de nous d'être des gestionnaires responsables, nous ne les décevrons pas.

Mais je ne vais pas ce soir détailler de façon exhaustive notre projet.

Je voudrais m'adresser à l'opposition, aux oppositions, soyez assurés que pendant 6 ans, nous travaillerons dans le respect et de façon constructive, dans l'intérêt des Mazamétaines et des Mazamétains, les bonnes idées n'ont pas de camp.

Un mot sur notre ville MAZAMET.

MAZAMET.

MAZAMET ce n'est pas rien.

MAZAMET c'est un nom qui compte dans le sud-ouest et dans beaucoup d'endroits du monde

MAZAMET, c'est une terre de résistance et d'indépendance et de tolérance, depuis toujours, à travers le catharisme et le protestantisme.

MAZAMET c'est un nom, à jamais gravé dans la mémoire ovale du sud-ouest, un nom qui résonne aux clameurs d'une finale mythique une certaine année 58 quand le rugby aimait la castagne et qu'un certain abbé en soutane, né juste à côté rue du Théron, disait que dans le rugby comme dans la bible il valait mieux donner que recevoir.

MAZAMET c'est une histoire incroyable et unique :

De la légende du peigne d'or à l'épopée du délainage.

MAZAMET c'est l'esprit d'entreprise :

A MAZAMET on sait ce qu'est créer, investir, développer, travailler dur.

Ailleurs on ne le sait pas toujours, à nous de le faire savoir, haut et fort !

MAZAMET, enfin c'est notre Montagne Noire, qui veille sur nous jusqu'aux portes de la ville.

MAZAMET, c'est aussi un bassin et je salue ce soir la présence de nombreux élus et habitants des communes voisines.

Nous allons travailler ensemble, nous sommes tous Mazamétains, de cœur.

Pour finir, je voudrais avoir une note plus personnelle, je veux encore ici remercier chaleureusement mes formidables colistiers et toutes et celles et ceux qui nous ont aidé.

Je remercie aussi ma famille, présente ce soir, qui m'a toujours soutenue dans mes projets les plus fous : créer une radio ou devenir Maire de Mazamet.

Et j'ai une pensée particulière pour ma mère qui je l'espère nous voit ce soir de là où elle est.

Un grand merci aussi à Sylvie.

Encore une fois avec beaucoup d'émotion, je vous remercie de votre présence, si nombreux ce soir.

"Crescam et Lucebo".

Je croîtrai et je brillerai.

Vive Mazamet ! »

La séance est levée à 18 heures.

*VU par NOUS, Maire de la
Commune de MAZAMET, pour être
affiché à la porte de la Mairie,
conformément aux dispositions de l'article
L.2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales.*

*Le Maire,
Olivier FABRE.-*

*MAZAMET, le 28 Avril 2014
La Secrétaire de séance
Séverine ARMERO*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 AVRIL 2014

N°2014/02/01 Création de 9 postes d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal

CONSIDERANT qu'aux termes des articles L. 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales il y a dans chaque commune un Maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ;

*Acte télétransmis
en Sous-Préfecture
et Certifié exécutoire
le 23 Décembre 2013*

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT que l'effectif légal du Conseil Municipal est de 33 Membres et que, dans ces conditions, il est possible de créer jusqu'à 9 postes d'adjoints au Maire ;

DECIDE, après en avoir délibéré, de créer 9 postes d'Adjoints au Maire.

Adopté par 29 voix présentes, Mme Christine FOURIER, M. Luc PICARD, Mme Gisèle PAULIN et M. Stéphane GALLOIS s'étant abstenus.

Le Maire soussigné certifie que le compte-rendu de la séance du 5 Avril 2014 comprenant les délibérations prises dans ladite séance a été affiché par extraits le 28 Avril 2014 à la porte de la Mairie, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,
Olivier FABRE.-*